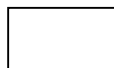
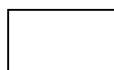


<p><b>SYNDICAT MIXTE DU SCOT RHIN-VIGNOBLE-GRAND BALLON</b></p> <p><b>PROCES-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL</b></p>	
<p>Département du Haut-Rhin</p>	<p><b>Le 04 avril 2019</b></p> <p><b>Sous la présidence de M. Michel HABIG</b></p>
<p>Arrondissement de Guebwiller</p>	<p><b>Membres présents :</b> Françoise BOOG, Pascal DI STEFANO, Alain DIOT, Jean-Jacques FISCHER, Patrice FLUCK, Alain GRAPPE, René GROSS, Michel HABIG, Roland HUSSER, Marc JUNG, Aimé LICHTENBERGER, Roland MARTIN, René MATHIAS, Gilbert MOSER, Jean-Marie REYMANN, Corinne SICK, Jean-Pierre TOUCAS, Didier VIOLETTE, Gilbert VONAU, Nella WAGNER, Joseph WEISSBART, Patrice WERNER, Jean-Pierre WIDMER</p>
<p>Membres élus : 23</p>	
<p>Membres présents : 27</p>	<p><b>Membres excusés et représentés :</b> Fernand DOLL (Procuration René GROSS), Maurice KECH (Procuration Marc JUNG), Christine MARANZANA (Représenté par François GRODWOHL), Christian MICHAUD (Représenté par Laurent LAMEY), Angélique MULLER (Représenté par Georges WINTERHALTER), Gérard SCHATZ (représenté par Sébastien DIRINGER)</p>
<p>Membres absents : 16</p>	
<p>Excusés : 16</p>	<p><b>Membres excusés et non représentés :</b> Guy HABECKER, Bernard HOEGY, Francis KLEITZ, Serge LEIBER, Edouard LEIBER, André SCHLEGEL, André WELTY, Cécile MAMPRIN, Claude CENTLIVRE, Alain FURSTENBERGER</p>
<p>Suppléants : 4 Procurations : 2</p>	<p><b>Non membres invités et excusés :</b> Jean-Paul OMEYER, Marie-Anne FIEGENWALD, Eric GILBERT</p>
<p>Date de la convocation : 28/03/19</p>	<p><b>Assistaient en outre à la séance :</b> M. Le Sous-Préfet de Thann-Guebwiller Daniel MERIGNARGUES, Betty MULLER, Karine PAGLIARULO, Pascal MUNCH, Robin KOENIG, Benoit FIMBEL.</p>



## ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation Du Procès-Verbal
- 2 - Budget SCoT
  - 2.1 - Compte administratif de l'exercice 2018
  - 2.2 - Compte de gestion de l'exercice 2018
  - 2.3 - Affectation du résultat de l'exercice 2018
  - 2.4 - Budget primitif 2019
  - 2.5 - Participation des collectivités membres
- 3 - Divers



## CONSEIL SYNDICAL

04 avril 2019

Monsieur le Président Michel HABIG souhaite la bienvenue à tous les membres présents. La séance est ouverte à 19h00.

Monsieur le Président Michel HABIG procède à l'appel nominatif des délégués et constate que le quorum est atteint.

### POINT 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL

*Le Conseil Syndical valide à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Syndical du 21 février 2019.*

### POINT 2 - BUDGET SCoT

#### Point 2.1 - Compte administratif de l'exercice 2018

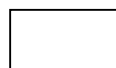
Sous la Présidence de M. Marc JUNG Vice-Président, le Conseil Syndical est appelé à approuver le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Michel HABIG, Président.

Le compte administratif du budget du Syndicat Mixte du SCoT Rhin-Vignoble-Grand-Ballon est clôturé avec les résultats ci-après :

- Résultat de l'exercice	19 059,89 €
- Résultat de clôture	522 006,08 €

Les résultats sont résumés dans le tableau ci-après et le Compte Administratif 2018 est ci-annexé.

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	0.00	102 066,13		400 880,06	0.00	502 946,19
Opérations de l'exercice	17 372,82	51 263,54	347 639,83	332 809,00	365 012,65	384 072,54
TOTAUX	17 372,82	153 329,67	347 639,83	733 689,06	365 012,65	887 018,73
<b>Résultats de clôture</b>		<b>135 956,85</b>		<b>386 049,23</b>		<b>522 006,08</b>
Restes à réaliser	0.00	0.00			0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	0.00	135 956,85		386 049,23	0.00	522 006,08
<b>Résultats définitifs</b>		<b>135 956,85</b>		<b>386 049,23</b>	<b>0.00</b>	<b>522 006,08</b>



Pour l'administration générale (ADM) :

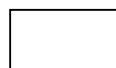
	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2017)	DEPENSES DE L'EXERCICE (2018)	RECETTES DE L'EXERCICE (2018)	RESULTAT DE L'EXERCICE (2018)	RESULTAT DE CLOTURE (2018)
INVESTISSEMENT	90 134,08	16 822,83	44 840,25	28 017,42	118 151,50
FONCTIONNEMENT	136 471,66	134 484,07	115 354,49	-19 129,58	117 342,08
TOTAUX	226 605,74	151 306,90	160 194,74	8 887,84	235 493,58

Pour le service instructeur (ADS) :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2017)	DEPENSES DE L'EXERCICE (2018)	RECETTES DE L'EXERCICE (2018)	RESULTAT DE L'EXERCICE (2018)	RESULTAT DE CLOTURE (2018)
INVESTISSEMENT	11 932,05	549,99	6 423,29	5 873,30	17 805,35
FONCTIONNEMENT	264 408,40	213 155,76	217 454,51	4 298,75	268 707,15
TOTAUX	276 340,45	213 705,75	223 877,80	10 172,05	286 512,50

*Le Conseil Syndical, réuni sous la présidence de M. Marc JUNG, vice-Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 du budget du Syndicat Mixte du SCoT Rhin-Vignoble-Grand-Ballon, dressé par M. Michel HABIG, Président, à l'unanimité :*

- *adopte le compte administratif 2018,*
- *constate, aussi bien dans la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,*
- *reconnait la sincérité des restes à réaliser (néants),*
- *arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.*



## Point 2.2 - Compte de gestion de l'exercice 2018

---

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 du budget du Syndicat Mixte du SCoT Rhin- Vignoble-Grand-Ballon a été réalisée par le Trésorier Municipal et le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif dressé par le Président.

Les résultats portés dans les deux documents étant identiques, il convient de clôturer les comptes de l'exercice 2018 par l'adoption, préalablement au vote du compte administratif correspondant, du compte de gestion présenté par le Trésorier Municipal.

Au vu du budget primitif de l'exercice 2018 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, du détail des dépenses effectuées, des bordereaux des mandats, des bordereaux des titres de recettes, du compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal,

Et après s'être assuré :

- que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- que les résultats portés sur le compte administratif et le compte de gestion du budget du Syndicat Mixte du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon sont identiques,

**Le Conseil Syndical, à l'unanimité :**

- *statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018,*
- *statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2018, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget du Syndicat Mixte du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon,*
- *déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier Municipal n'appelle pas d'observation de la part du Conseil Syndical concernant les comptes du Syndicat Mixte du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon,*
- *adopte le compte de gestion 2018 dressé par le Trésorier Municipal.*

## Point 2.3 - Affectation du résultat de l'exercice 2018

---

Le Compte Administratif 2018 du budget fait apparaître un résultat cumulé, hors résultats reportés, de 19 059,89 €, qui se décompose comme suit :

- Fonctionnement : - 14 830,83 €
- Investissement : 33 890,72 €

Pour l'administration générale (ADM) : 8 887,84€

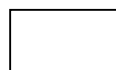
- Fonctionnement : -19 129,58€
- Investissement : 28 017,42€

Pour le service instructeur (ADS) : 10 172,05€

- Fonctionnement : 4 298,75 €
- Investissement : 5 873,30 €

Le Compte Administratif 2018 du budget fait apparaître un résultat cumulé de clôture, en tenant compte des résultats reportés, de 522 006,08 €, qui se décompose comme suit :

- Fonctionnement : 386 049,23 €



- Investissement : 135 956,85 €
- Pour l'administration générale (ADM) : 235 493,58€
- Fonctionnement : 117 342,08 €
- Investissement : 118 151,50 €

Pour le service instructeur (ADS) : 286 512,50€

- Fonctionnement : 268 707,15 €
- Investissement : 17 805,35 €

*En conséquence, le Conseil Syndical reporte les résultats comme suit :*

- **386 049,23 € : excédent maintenu en section de fonctionnement (article 002)**
- **135 956,85 € : excédent maintenu en section d'investissement (article 001).**

## Point 2.4 - Budget primitif 2019

---

Conformément aux orientations budgétaires ayant fait l'objet d'un débat, et sur proposition du Président, le Conseil Syndical est appelé à examiner et à approuver le budget primitif de l'exercice 2019, ci-annexé, par chapitre et par nature.

Ce dernier est équilibré en dépenses et en recettes et s'établit comme suit :

**Total des dépenses de fonctionnement : 715 421 €**

- Dont pour l'administration générale : 226 964 €
- Dont pour le service instructeur : 488 457 €

### Chapitre 011 « charges à caractère général » 51 350.00 €

- Dont pour l'administration générale : 6 600.00 €
- Dont pour le service instructeur : 44 750.00 €

Il s'agit des charges liées au fonctionnement des services (fournitures administratives, maintenance, frais d'assurances, d'insertion, honoraires, etc.).

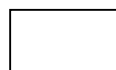
### Chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » : 207 933.00 €

- Dont pour l'administration générale : 45 000.00 €
- Dont pour le service instructeur : 162 933.00 €

Il s'agit des rémunérations et des diverses cotisations (sociales, Médecine du travail, assurance du personnel etc.).

### Chapitre 65 « autres charges de gestion courante » : 76 000.00 €

- Dont pour l'administration générale : 56 000 €
- Dont pour le service instructeur : 20 000.00 €



Comme chaque année une convention financière sera réalisée. Il s'agit du préfinancement de la partie administrative du PETR et de la mutualisation des postes de la directrice, du secrétariat, de l'assistante et de la comptabilité.

**Chapitre 67 « charges exceptionnelles » : 283 124 €**

- Dont pour l'administration générale : 52 624 €
- Dont pour le service instructeur : 230 500.00 €

Il s'agit de crédits prévus pour le paiement d'éventuel intérêts moratoires et de pénalités sur marchés ou de charges exceptionnelles comme des indemnités de jugement ou encore le versement de gratifications à des stagiaires.

D'autre part, il est possible qu'au cours de l'année nous devions réaliser des prélèvements sur la section de fonctionnement pour le financement des dépenses d'investissement.

**Chapitre 68 « dotations aux provisions » : 13 500 €**

- Dont pour l'administration générale : 2 700 €
- Dont pour le service instructeur : 10 800 €

Il est proposé d'inscrire à compter de 2019 une provision relative à des charges d'exploitations liées à la gestion du personnel.

**Chapitre 022 « dépenses imprévues » : 45 138 €**

- Dont pour l'administration générale : 31 309 €
- Dont pour le service instructeur : 13 829 €

Le crédit prévisionnel inscrit autorise, en cours d'exercice et en cas de besoin, des virements de ce chapitre aux autres chapitres de fonctionnement.

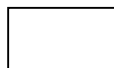
**Chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections » : 38 376 €**

- Dont pour l'administration générale : 32 731 €
- Dont pour le service instructeur : 5 645€

Il s'agit des dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles (amortissement des logiciels, des frais d'élaboration des documents d'urbanisme, du mobilier, des travaux d'aménagement des locaux, etc.). Ce même montant figure en recette au chapitre 040 de la section d'investissement.

**Total des recettes de fonctionnement : 715 421 €**

- Dont pour l'administration générale : 226 964 €
- Dont pour le service instructeur : 488 457 €



**Ligne budgétaire 002 « résultat de fonctionnement reporté » : 386 049 €**

- Dont pour l'administration générale : 117 342 €
- Dont pour le service instructeur : 268 707 €

Ce montant correspond à l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif 2018 repris dans le présent budget.

**Chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections » : 13 572 €**

- Dont pour l'administration générale : 13 062€
- Dont pour le service instructeur : 510€

Ce montant correspond à l'amortissement des subventions d'équipements reçues pour des immobilisations d'investissement transférées au compte de résultat et que l'on retrouve au chapitre de dépense 040 en section d'investissement.

**Chapitre 74 « dotations, subventions et participations » : 315 800.00 €**

- Dont pour l'administration générale : 100 000.00€
- Dont pour le service instructeur : 215 800.00 €

Les recettes prévues à ce chapitre concernent la participation des Communautés de communes pour l'administration générale et la participation des communes pour le service instructeur.

**Total des dépenses d'investissement : 177 732 €**

- Dont pour l'administration générale : 158 107 €
- Dont pour le service instructeur : 19 625.00 €

**Chapitre 020 « dépenses imprévues » : 6 625 €**

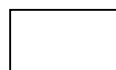
- Dont pour l'administration générale : 4 445 €
- Dont pour le service instructeur : 2 180.00 €

Des crédits sont prévus pour les paiements exceptionnels.

**Chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » : 13 572 €**

- Dont pour l'administration générale : 13 062 €
- Dont pour le service instructeur : 510 €

Ce montant correspond à l'amortissement des subventions d'équipements reçues pour des immobilisations d'investissement transférées au compte de résultat et que l'on retrouve au chapitre de recette 042 en section de fonctionnement.





**Chapitre 20 « immobilisations incorporelles » : 125 600 €**

- Dont pour l'administration générale : 120 600 €
- Dont pour le service instructeur : 5 000 €

Ce crédit est prévu pour l'acquisition de logiciels ou licences.

**Chapitre 21 « immobilisations corporelles » : 31 935 €**

- Dont pour l'administration générale : 20 000 €
- Dont pour le service instructeur : 11 935 €

Il s'agit de crédits prévisionnels pour les installations et agencements généraux, l'acquisition de matériel de bureau et informatique et de mobilier ou autres équipements divers relevant de la section d'investissement.

**Total des recettes d'investissement : 177 732 €**

- Dont pour l'administration générale : 158 107 €
- Dont pour le service instructeur : 19 625.00 €

**Ligne budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 135 956 €**

- Dont pour l'administration générale : 118 151 €
- Dont pour le service instructeur : 17 805 €

Ce montant correspond à l'excédent d'investissement constaté au compte administratif 2018 repris dans le présent budget.

**Chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre sections » : 38 376 €**

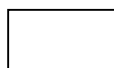
- Dont pour l'administration générale : 32 732 €
- Dont pour le service instructeur : 5 644 €

Il s'agit des dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles (amortissement des logiciels, des frais d'élaboration des documents d'urbanisme, du mobilier, des travaux d'aménagement des locaux, etc.). Ce même montant figure en dépense au chapitre 042 de la section de fonctionnement

**Chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves » : 3 400 €**

- Dont pour l'administration générale : 3 400 €

Cette recette prévisionnelle concerne le reversement en 2019 du fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) sur les dépenses d'investissement réalisées en 2017.



**Total du budget 2019 : 893 153 €**

- Dont pour l'administration générale : 385 071 €
- Dont pour le service instructeur : 508 082 €

Au vu des inscriptions ci-dessus détaillées par chapitre, le montant total du budget 2019 s'élève à 893 153€

*Le Budget Primitif est joint en annexe 2.*

***Après s'être fait présenter le budget primitif, dressé par M. Michel HABIG, Président, le Conseil Syndical, à l'unanimité, valide le budget prévisionnel de l'exercice 2019.***

## Point 2.5 - Participation des collectivités membres

---

### Point 2.5.1 – SCoT ADM

Conformément aux orientations budgétaires présentées lors du dernier Conseil Syndical, l'assemblée est appelée à fixer le montant de la participation des collectivités membres pour l'exercice 2019.

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) une augmentation des contributions des Communautés de Communes de 20 000€ avait été évoquée. Au vu des excédents 2018 reportés et des prévisions 2019 cette augmentation n'est pas nécessaire à l'équilibre du Budget 2019.

La clé de répartition de la contribution des membres pour les dépenses est fixée par habitant selon les données du dernier recensement disponible.

Pour 2019, les contributions des Communautés de communes au Syndicat Mixte du SCoT sont réparties comme suit :

	Total	Rappel 2018
Communauté de communes de la Région de Guebwiller	52 390,71	52 846,45
Communauté de communes du Centre Haut-Rhin	25 507,25	25 285.97 €
Communauté de communes du Pays de Rouffach Vignobles et Châteaux	22 102,04	21 867.59 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 000 €</b>	<b>100 000 €</b>

***Le Conseil Syndical, à l'unanimité, valide les participations des collectivités membres pour 2019.***

### Point 2.5.2 SCoT ADS

La contribution des communes reste inchangée et est fixée à 4€/habitant.

## POINT 3 - DIVERS

---

